

Dossier



Le service d'accès aux soins (SAS) : renforcer la régulation pour orienter au mieux les soins

Mis en place en Corse dès l'été 2024, le Service d'Accès aux Soins (SAS), issu du Pacte pour la refondation des urgences et du Ségur de la santé, constitue aujourd'hui un pilier de la nouvelle organisation des soins urgents et non programmés. Son ambition est claire : réguler les demandes de soins pour apporter une réponse adaptée, rapide et coordonnée à chaque situation, à toute heure et sur l'ensemble du territoire insulaire.

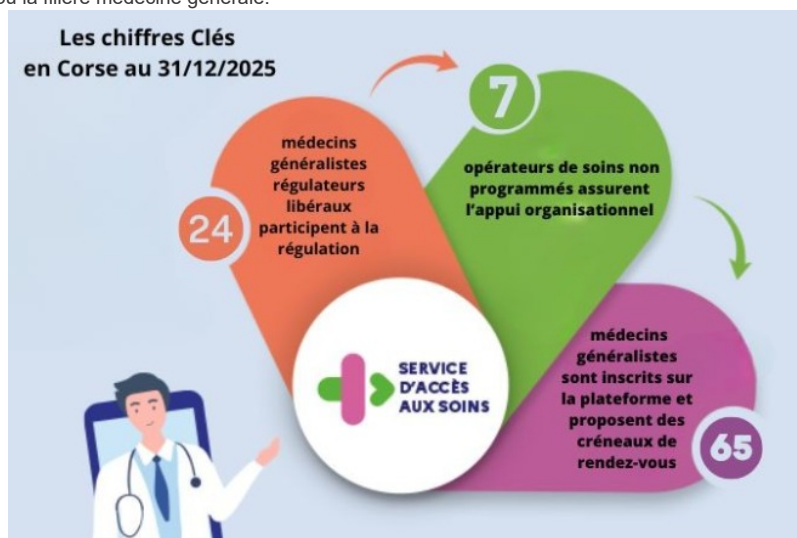
Un dispositif encore insuffisamment connu

Malgré son déploiement et les actions d'information déjà conduites, le SAS reste encore mal identifié par une partie de la population. Deux situations sont fréquemment observées : certains patients se rendent directement aux urgences, sans appel préalable, alors qu'une autre réponse aurait pu être proposée ; d'autres, au contraire, hésitent à composer le 15, pensant à tort qu'il est réservé au SAMU et aux seules urgences vitales. Cette méconnaissance réduit l'impact du dispositif, car la régulation par téléphone est la première étape pour évaluer la situation et orienter rapidement vers la solution la plus adaptée.

Une régulation renforcée et structurée

Le SAS repose sur un principe central : l'appel au 15 comme point d'entrée unique. Cette organisation permet de hiérarchiser les demandes, de sécuriser les parcours et d'orienter chaque patient vers le bon niveau de prise en charge.

Dès le décroché, un Assistant de régulation médicale (ARM) qualifie la demande et oriente l'appel vers la filière urgences ou la filière médecine générale.



Un enjeu majeur : la pertinence des recours

Le SAS répond à un enjeu essentiel : améliorer la pertinence des recours et garantir à chacun la réponse la plus adaptée. En organisant une évaluation médicale en amont, la régulation permet :

- de limiter les passages évitables aux urgences,
- de recentrer les équipes hospitalières sur les urgences vitales,
- de mieux répartir la charge entre les filières,
- de sécuriser les patients par une orientation fondée sur une évaluation médicale.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que l'accès aux urgences de Bastia demeure régulé. Cette organisation territoriale renforce la cohérence du dispositif : l'appel au 15 est la porte d'entrée indispensable pour trouver une solution adaptée et garantir une orientation sécurisée.

Une responsabilité collective, toute l'année

Le SAS constitue ainsi un levier essentiel d'organisation des soins sur le territoire. Son efficacité repose cependant sur l'appropriation collective du dispositif. Renforcer la connaissance du rôle du 15, promouvoir le

principe d'“appeler avant de se déplacer” et soutenir la mobilisation des professionnels de ville sont autant de conditions nécessaires pour consolider la régulation des soins.

[Vous êtes médecin et vous souhaitez participer au SAS ?](#)

[Vous souhaitez communiquer sur le dispositif ? Téléchargez le kit de communication](#)

En direct des territoires

L'ARS Corse actualise les zonages médecins et sages-femmes

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le Premier ministre le 25 avril 2025, l'ARS Corse a arrêté deux nouveaux zonages relatifs à l'implantation des médecins et des sages-femmes, applicables depuis le 1er février 2026, afin de favoriser une meilleure répartition des professionnels sur l'ensemble du territoire. Élaborés à l'issue d'une large concertation avec les conseils de l'ordre, les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS), l'Assurance maladie, les Conseils territoriaux de Santé (CTS) et la Conférence Régionale de la Santé et de l'autonomie (CRSA), ces zonages constituent un levier essentiel pour améliorer l'accès aux soins en Corse et feront l'objet d'une actualisation tous les deux ans.

Pour les médecins, l'ARS Corse avec l'appui de la FCCIS a affiné la méthodologie nationale pour mieux prendre en compte les spécificités de l'île permettant un zonage à une échelle territoriale beaucoup plus fine qu'en 2023. Le zonage identifie des zones d'intervention prioritaire (ZIP) et des zones d'action complémentaire (ZAC) ouvrant droit à des aides à l'installation.

Pour les sages-femmes, le nouveau zonage classe les territoires en cinq catégories selon leur niveau d'offre de soins maïeutiques et conditionne l'attribution d'aides à l'installation et au maintien dans les zones sous-dotées et très sous-dotées ; les zones sur-dotées relèvent quant à elles d'une régulation du conventionnement par l'Assurance maladie.

[En savoir Plus](#)

Ça fait l'actu

Déplacement dans les Hauts-de-France : des établissements corses à la découverte d'initiatives inspirantes en matière de transformation de l'offre

Pour soutenir la dynamique de transformation de l'offre médico-sociale dans le champ du handicap, l'ARS Corse a organisé un voyage d'étude à la rencontre de l'organisme gestionnaire GAPAS, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, qui porte plus de quarante ESMS, deux Centres Nationaux de Ressources Handicaps Rares ainsi qu'un centre de formation et une agence de communication. Deux représentants d'ESMS corses, Monsieur Arrighi, directeur du FAM de Guagno et de l'EHPAD de Vico et Monsieur Pompa, directeur adjoint du centre hospitalier Corte-Tattone, engagés dans une démarche de restructuration de leur offre médicosociale, ont participé à ce déplacement visant à observer des dispositifs concrets favorisant l'autodétermination, l'inclusion et la participation citoyenne.

Plusieurs dispositifs ont ainsi pu être observés :

1. **L'habitat diffus** qui vise à sortir de l'hébergement collectif traditionnel pour proposer des logements intégrés dans la ville, avec un accompagnement adaptable et mobile. Le dispositif s'adresse à des adultes présentant un handicap intellectuel, un handicap psychique stabilisé ou un TSA modéré. L'objectif est de renforcer l'autonomie, de structurer le quotidien et de prévenir les ruptures de parcours grâce à un accompagnement pluridisciplinaire.
2. **MAS “hors les murs”**: un accompagnement intensif au domicile des bénéficiaires ou dans l'environnement habituel de personnes relevant d'une orientation MAS. L'équipe mobile adapte



Laure Albertini : nouvelle directrice de la santé publique/ directrice départementale de la Corse du Sud.

Nouvelle directrice de la santé publique et directrice départementale de la Corse-du-Sud, Laure Albertini met au service de l'Agence régionale de santé une trajectoire marquée par un engagement à haut niveau et diversifié dans le champ des politiques sanitaires et sociales. Juriste de formation, diplômée en sciences politiques et évaluation des politiques publiques, elle a construit un parcours alliant expertise stratégique, conduite du changement et mobilisation des acteurs territoriaux.

Avant de rejoindre l'ARS, elle a exercé des fonctions de conseillère et directrice de projets au sein de la délégation interministérielle relative aux troubles du neurodéveloppement rattachée aux services du Premier ministre, où elle pilotait des politiques prioritaires, coordonnait la mise en œuvre de la stratégie avec les agences régionales de santé et accompagnait la transformation des organisations publiques dans les champs de la santé et du social. Son expérience s'est également forgée au sein d'institutions nationales majeures, notamment dans la mise en œuvre du Plan cancer, le développement de partenariats stratégiques et la réduction des inégalités de santé.

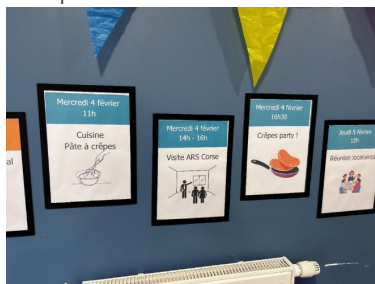
Très attachée à la démocratie en santé et aux droits des patients, Laure Albertini a impulsé la création de dispositifs innovants à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et contribué à la structuration d'approches éthiques et participatives.

l'intensité de ses interventions selon les besoins sur des plages horaires allant de 7h à 21h au moyen de véhicules dédiés. Le principe : s'adapter aux besoins et au planning de chaque personne accompagnée. Ce modèle soutient des situations complexes tout en respectant la volonté des personnes de rester dans leur lieu de vie.

3. **Service de Soutien Inclusif** : un outil d'accès à l'autonomie et à l'inclusion sociale pour des adultes dans leurs projets de participation sociale, d'engagement citoyen ou d'accès aux activités de droit commun en centrant les accompagnements sur l'autodétermination, et sur le développement des habiletés sociales. Les professionnels interviennent dans des lieux de droit commun et construisent les projets avec les personnes, en s'appuyant sur un réseau partenarial dense.

4. **Habitat inclusif pour des adultes au profil MAS** combinant logements individuels, technologies domotiques et coordination continue.

Un apport direct pour la transformation en Corse
Ce voyage d'étude a permis d'identifier des leviers concrets pour faire évoluer l'offre médico-sociale à travers les projets d'établissement et architecturaux des ESMS : équipes mobiles, habitat ordinaire, participation active des personnes, coopérations territoriales et innovations organisationnelles. Pour l'ARS Corse, ces expériences constituent des pistes opérationnelles pour accompagner la transformation des ESMS de l'île et construire des réponses adaptées au territoire, personnalisées et ancrées dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.



Rapport annuel sur les droits des usagers : une campagne de recueil pour mieux agir, dans le sanitaire et le médico-social

L'ARS Corse engage une campagne de recueil auprès des acteurs du sanitaire et du médico-social en vue de l'élaboration du rapport annuel sur les droits des usagers du système de santé.

Objectif : disposer d'une photographie fidèle des pratiques, identifier les points d'appui et repérer les axes d'amélioration, afin d'alimenter une démarche collective de progrès au service des personnes accompagnées et soignées.

Le rapport annuel sur les droits des usagers est un rendez-vous structurant permettant de :

→ Valoriser les actions déjà mises en œuvre par les établissements et services ;

→ Documenter les pratiques (accueil, information, participation, expression, traitement des réclamations, etc.) ;

→ Cibler les leviers d'amélioration et d'accompagnement au niveau territorial.

Cette année, l'ARS Corse renforce le recueil d'informations à travers deux questionnaires complémentaires, afin de tenir compte des réalités de terrain :

dans les décisions médicales difficiles. Son parcours témoigne d'une capacité reconnue à fédérer des réseaux institutionnels, associatifs et scientifiques, ainsi qu'à conduire des projets complexes dans des contextes exigeants. Engagée de longue date dans les enjeux environnementaux et sociétaux, elle est également cofondatrice d'une ONG NO PLASTIC IN MY SEA dédiée à la lutte contre la pollution plastique en mer.

Son arrivée à la direction départementale de la Corse-du-Sud s'inscrit dans la volonté de renforcer une santé publique de proximité, attentive aux spécificités territoriales et fondée sur la coopération avec l'ensemble des partenaires locaux.

Transition écologique en santé : 5 webinaires pour passer à l'action

Dans le cadre de ses missions, la conseillère en transition énergétique et écologique en santé organisera en 2026 une série de webinaires consacrés à la transition écologique dans les établissements de santé.

Le premier rendez-vous de l'année se tiendra **le 17 mars** et portera sur le thème :

« Optimiser la gestion énergétique sans investissement lourd ».

Réduire les consommations d'énergie sans lancer de chantiers importants repose souvent sur un pilotage efficace, des réglages adaptés et l'adoption de bonnes pratiques. Gouvernance, évolution des usages et mobilisation des équipes constituent autant de leviers concrets, accessibles et performants.

Ce webinaire proposera un format pratique et opérationnel, spécialement adapté aux établissements de santé en Corse. Les échanges aborderont le contexte énergétique actuel, les obligations réglementaires, les actions simples à mettre en œuvre ainsi que des retours d'expérience de terrain. Les participants découvriront également des outils et des dispositifs d'accompagnement gratuits ou à coût très modéré pour engager rapidement des actions.

[s'inscrire](#)

A venir

5 mai : mobilité durable en santé.

30 juin : achats durables et logistique.

17 septembre : qualité de l'air intérieur et performance énergétique.

3 novembre : éco-soins, plateforme et retours d'expérience.

Modernisation du centre de rééducation la Palmola : une offre renforcée au service des patients

Le centre de rééducation La Palmola, situé à Oletta, a engagé une nouvelle étape de son développement avec la modernisation complète de son plateau technique. Après plusieurs mois de rénovation des locaux et de stabilisation des équipes, l'établissement s'est doté d'équipements innovants afin d'améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge.

Parmi ces nouvelles installations figure notamment le Walker View, tapis de marche avec allègement du poids du corps, installé pour la première fois en France. Cet équipement permet une rééducation précoce et sécurisée de la marche, grâce à un système de décharge et de feedback visuel. Le centre s'est également doté de machines de renforcement musculaire à technologie

- Un questionnaire à destination des établissements de santé (volet sanitaire) ;
- Un questionnaire à destination des établissements et services médico-sociaux (volet ESMS).

Les questionnaires ont été construits pour être simples, rapides à renseigner et directement exploitables, avec une attention particulière portée :

- Aux modalités d'information et de communication
- À la participation et à l'expression des usagers
- À la formation et à la sensibilisation des professionnels ;
- Au traitement des réclamations, retours et événements indésirables, ainsi qu'aux actions d'amélioration associées.

La campagne s'adresse aux établissements de santé et aux ESMS et tend à intégrer une vision globale et cohérente des droits des usagers sur l'ensemble du parcours.

Votre participation est essentielle

Chaque réponse compte : au-delà de l'obligation de production du rapport, l'ambition est de faire du rapport un outil partagé, utile aux établissements, aux professionnels et aux usagers du système de santé.

pneumatique (HUR), offrant un travail précis et progressif adapté à tous les profils de patients, ainsi que d'un appareil d'isocinétisme (Humac Norm) permettant une évaluation objective et un renforcement musculaire ciblé, en rééducation comme en prévention

Ces investissements contribuent à proposer des prises en charge personnalisées, mesurables et sécurisées, au plus près des besoins fonctionnels de chaque patient

Cette modernisation illustre la dynamique régionale en faveur d'une offre de soins de suite et de réadaptation performante, accessible et innovante. Elle participe à l'amélioration des parcours de soins, favorise le maintien ou le retour à l'autonomie, et renforce l'accès à des équipements de pointe au bénéfice direct de la population du territoire.



LE CHIFFRE DU MOIS : 79

C'est le nombre de solutions mises en place en Corse dans le cadre du plan national « 50 000 solutions » en 2025.

Annoncé lors de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023, ce plan porte une ambition forte : ne laisser aucune personne en situation de handicap sans réponse adaptée, partout sur le territoire et à chaque moment de la vie.

Doté de 11,13 millions d'euros sur la période 2024-2030, il est mis en œuvre en Corse par l'ARS avec l'appui de la CNSA et en lien étroit avec la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse.

Les 79 solutions déployées en 2025 contribuent concrètement à :

- renforcer le repérage et l'intervention précoces, notamment pour les enfants
- apporter des réponses médico-sociales au plus près des lieux de vie, y compris au sein de l'école
- développer des accompagnements adaptés pour les enfants et les adultes, en particulier pour les personnes concernées par des troubles du neurodéveloppement

Au-delà des chiffres, ces 79 solutions représentent autant de parcours sécurisés, de ruptures évitées et de projets de vie rendus possibles. Elles traduisent l'engagement des acteurs insulaires – établissements et services médico-sociaux, professionnels de santé, éducation nationale, collectivités, associations, – aux côtés de l'ARS Corse pour construire des réponses adaptées, continues et respectueuses des choix de chacun.

En complément de cette dynamique, 50 solutions supplémentaires ont été mises en œuvre en 2025 dans le cadre du PRIAC, renforçant encore l'offre médico-sociale au service des personnes en situation de handicap en Corse.



RESSOURCES UTILES

L'interprétariat professionnel en santé

Votre patient est non francophone ?

Pour toute démarche liée à la santé, la barrière de la langue n'est pas une fatalité

L'ARS Corse finance, en partenariat avec la Croix-Rouge, un dispositif d'interprétariat professionnel en santé accessible aux professionnels de santé. Ce service constitue un levier essentiel pour garantir l'égalité d'accès aux soins, la qualité des prises en charge et la sécurité des parcours des patients allophones.

Pourquoi recourir à un interprète professionnel ?

L'interprétariat professionnel repose sur un cadre déontologique strict : confidentialité, fidélité de traduction, impartialité et respect de l'autonomie

Un enjeu d'équité et d'efficacité

La maîtrise insuffisante du français constitue un obstacle majeur à l'accès à la prévention, aux soins et aux droits. En facilitant l'accès aux soins et à la prévention, l'interprétariat professionnel contribue à :

- limiter les ruptures de parcours,
- réduire les recours inadaptés aux urgences,
- prévenir les hospitalisations évitables,
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé

Généraliser l'interprétariat professionnel en santé, c'est investir dans la qualité, la sécurité et l'équité des soins, au bénéfice de tous

Comment mobiliser le dispositif en Corse ?

Il s'agit d'un véritable outil de médiation linguistique au service d'un dialogue à trois : patient – professionnel – interprète qui permet de :

✓ **Sécuriser la consultation**

L'interprétariat professionnel sécurise l'échange et fiabilise l'évaluation clinique ou sociale. Il permet d'éviter les erreurs et malentendus susceptibles d'altérer le diagnostic, le suivi ou l'adhésion au traitement.

✓ **Respecter les droits du patient**

Il garantit une information loyale, un consentement libre et éclairé, le respect du secret médical et la confidentialité des échanges. Le patient peut ainsi comprendre les informations délivrées, exprimer ses symptômes et participer pleinement aux décisions concernant sa santé.

✓ **Protéger les proches**

Le recours à un interprète professionnel évite de faire peser sur les proches – parfois mineurs – la responsabilité de traduire des informations médicales complexes ou sensibles. Il préserve les relations familiales et garantit l'impartialité des échanges.

✓ **Sécuriser les professionnels**

L'interprétariat professionnel améliore la qualité du dialogue, réduit le stress et les risques juridiques liés à une mauvaise compréhension. Il favorise une posture éthique et recentre chacun sur son rôle.

En appelant ISM Interprétariat 24h/24

☎ 01 53 26 52 62

Code : 15819

Appel gratuit – Prise en charge financée dans le cadre du dispositif ARS Corse / Croix-Rouge

INTERPRÉTARIAT PROFESSIONNEL EN SANTÉ

Votre patient est non francophone ?
Pour toute démarche liée à la santé,
la barrière de la langue n'est pas une fatalité !

Adoptez le réflexe interprétariat...

Un outil pour un dialogue à trois : patient – professionnel – interprète

- ☐ Sécurise la consultation
- ☐ Respecte le secret médical
- ☐ Évite les erreurs et malentendus
- ☐ Améliore l'adhésion au traitement

Confidentialité • Fidélité de traduction • Impartialité • Respect de l'autonomie



BESOIN D'UN INTERPRÈTE EN SANTÉ ?



ACCESSIBLE 24h/24h

ISM INTERPRÉTARIAT

Composez le **01 53 26 52 62 ***

Code : 15819

Pour plus d'informations : administratif.chus-2a@croix-rouge.fr

* Appel gratuit – Prise en charge financée dans le cadre du dispositif ARS Corse / Croix-Rouge



APPEL A PROJETS



Culture et santé 2026/2027

Lancé par l'ARS avec la Collectivité de Corse et la DRAC pour encourager les établissements et services sanitaires et médico-sociaux, publics et privés, à porter un regard nouveau et bienveillant sur leurs soignants, leurs patients et leurs résidents et faire de la culture un levier pour rompre l'isolement, renforcer la cohésion et faire vivre, au quotidien, la solidarité au sein de nos institutions.

Dispositif d'autorégulation à l'école en Corse-du-Sud

Avis d'appel à candidature pour la création d'un dispositif d'autorégulation en école élémentaire, sur le territoire de la Corse-du-Sud, au sein de l'école élémentaire de Propriano, permettant d'accompagner 10 élèves.



AGENDA



A partir de mars 2026 - Formation "Una sola salute"

L'ARS Corse reconduit en 2026 la formation en santé environnement "Una Sola Salute – Une seule santé", proposée gratuitement aux professionnels et acteurs de santé du territoire.

[Découvrez le programme complet et inscrivez vous !](#)



14 mars 2026 - journée prévention en Balagne - 10h à 17h au Complexe Sportif de Calvi-Balagne.

Cette journée, organisée par la CPTS Balagne sera l'occasion d'aborder différents thèmes de prévention : addictions, nutrition, santé sexuelle et affective... Un atelier pour les encadrants sportifs sera également proposé afin d'échanger sur le harcèlement des mineurs et ainsi repérer d'éventuelles situations à risque.



21 mars 2026 - journée mondiale de la trisomie

Le 21 mars, sensibilisez à la différence en participant au challenge chaussettes dépareillées. Postez vos photos sur les réseaux sociaux !

[En savoir plus](#)



27 avril - « États généraux de la Bioéthique – Ajaccio - Amphithéâtre de Castelluccio

L'Espace de réflexion éthique PACA-Corse organise un débat sur le thème "**La sobriété en médecine : jusqu'où traiter ?** » dans le cadre des Etats généraux de la Bioéthique, en présence du Professeur Jean-François Delfraissy, président du Comité consultatif national d'éthique.

[Inscription](#)

L'ARS RECRUTE



Rejoignez une équipe dynamique avec des profils variés : médecins, pharmaciens, ingénieurs, statisticiens, financiers, communicants, juristes et bien d'autres spécialistes dont les missions sont de financer les actions de prévention, gérer au quotidien les risques sanitaires liés à l'environnement, prévenir et répondre aux crises sanitaires et accompagner les corsas dans leur parcours de santé.

Nous recherchons :

✓ [Technicien\(ne\) Sanitaire et de Sécurité Sanitaire H/F](#)

✓ [Un pharmacien hospitalier à temps plein H/F pour l'OMéDIT PACA Corse \(poste basé à l'ARS Corse\)](#)



2026 ARS CORSE - Directrice de la publication : Christelle Boucher Dubos

Vous souhaitez vous abonner à notre newsletter ? - [Cliquez ici](#)

Vous ne souhaitez pas recevoir ce type d'e-mail ? [Désabonnez vous.](#)